

AFFAIRE N° 10. - Marché de gré à gré d'un montant de 19 399 013 Frs CFA. à passer avec l'ENTREPRISE François CANADAS, pour la construction d'un groupe scolaire de 5 classes à la BRETAGNE CENTRE FILLES.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'ENTREPRISE Théodore NOANEAU étant dans l'incapacité de poursuivre la construction du groupe scolaire de 5 classes à la BRETAGNE CENTRE FILLES, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer un marché de gré à gré avec l'ENTREPRISE François CANADAS, qui s'est engagée à reprendre la suite des travaux pour un montant de 19 399 013 Frs CFA (prix moins disant ressorti de la consultation d'entreprises effectuée à la suite de l'arrêt de la construction).

Le coût des travaux s'élève à .....	19 399 013 Frs
Les honoraires d'architecte à .....	825 961 Frs
	<hr/>
	20 224 974 Frs

Le financement des travaux déjà assuré est le suivant :

- Subvention de l'EDUCATION NATIONALE .....	11 875 000 Frs
- Emprunt auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE .....	4 581 000 Frs
- Participation communale ( Budget Primitif 1969 - Chapitre 903 - Article 2302-40) .....	2 612 920 Frs
	<hr/>
	19 068 920 Frs

Il resterait donc à financer une somme de ..... 1 156 054 Frs  
que je vous demande d'ores et déjà de me permettre de  
prendre en charge au Budget Supplémentaire de 1969, au  
Chapitre 903, Article 2302-40.

T O T A L ..... 20 224 974 Frs

De cette manière, le financement est intégralement assuré.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.